



## RÉFORME DES PENSIONS

# CSG : la pilule passe difficilement

Les actuaires sont dans le flou. Avec l'annonce de la création de la Contribution sociale généralisée (CSG), ils cherchent à entamer un dialogue avec le gouvernement. Quoique répondant à la crise démographique sur le long terme, cette réforme des pensions impliquera une charge additionnelle sur les entreprises et les salariés percevant plus de Rs 37 480 par mois.

**LA** Contribution sociale généralisée (CSG), annoncée dans le dernier Budget, est loin de faire l'unanimité. Appelée à remplacer le National Pension Fund (NPF), la CSG se veut pourtant être, au dire du ministre des Finances, Renganaden Padayachy, un système contributif, participatif et collectif. Intervenant à l'Assemblée nationale, le Grand argentier a expliqué vouloir abolir le NPF qui, selon lui, est «non seulement insoutenable, mais aussi injuste et régressif». Il a aussi affirmé que 70 % des personnes «cotiseront moins et gagneront plus demain».

Si la réforme des pensions est salutaire, il n'empêche qu'elle représente un coût additionnel pour le secteur, soit environ Rs 4 milliards. De même, pour les employés, à partir d'un salaire mensuel de Rs 37 480, le montant des



**Bernard Yen, Managing Director d'Aon Hewitt.**

cotisations sous la CSG par rapport au NPF grimpe en flèche. Un exemple concret : pour un employé avec un salaire de Rs 55 000, sous le NPF, l'employé cotise Rs 562 et l'employeur Rs 1 124, soit un total de Rs 1 686. Alors que sous la CSG, la cotisation sera de Rs 4 950 (Rs 1 650 pour l'employé et Rs 3 300 aux frais de l'employeur).

Afin de lever le voile sur cette réforme des pen-



**Richard Li, actuaire à Swan Life.**

sions, l'Actuarial Society of Mauritius, qui s'est réunie la semaine dernière, n'a pas manqué d'afficher son scepticisme concernant la transition du NPF à la CSG.

Interrogés, deux membres de l'Actuarial Society of Mauritius, soit Bernard Yen, Managing Director d'Aon Hewitt, et Richard Li, Actuaire à Swan Life, expliquent dans un premier temps qu'il faut comprendre le fonctionnement du NPF afin de saisir les nou-

velles implications qu'il y aura avec la CSG.

### UNE TAXE PROGRESSIVE

«À Maurice, notre système de pension repose sur plusieurs piliers. Le premier est la pension de vieillesse, aussi connue comme la Basic Retirement Pension (BRP). C'est une allocation universelle et non contributive allouée à chaque Mauricien à l'âge de 60 ans. Elle a pour objectif d'aider nos aînés à maintenir un niveau de vie décent lorsqu'ils sont à la retraite. Le second pilier a pour but de remplacer une portion des revenus d'une personne une fois que celle-ci a pris sa retraite. Le montant de la pension que reçoit une personne dépend soit de ses années de service, soit de ses cotisations pendant sa vie active», renchérit Richard Li.

Et de préciser que «dans le discours du Budget, le ministre a annoncé l'abolition des nou-

velles contributions au NPF à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour les employés du secteur privé et, par conséquent, la suppression de toute nouvelle accumulation de droits au NPF».

Pour sa part, le Managing Director d'Aon Hewitt met en exergue que l'un des points de discordance majeurs est le barème bénéficiaire commun, alors qu'il y a deux catégories de cotisations : 1,5 % pour le salarié et 3 % pour l'employeur et pour ceux touchant plus de Rs 50 000, le barème est 3 % et 6 %. «Si la CSG est considérée purement comme une taxe progressive, beaucoup de personnes ne verront aucun problème à ce que les plus aisés payent beaucoup plus que les autres. Cependant, d'autres personnes qui voient la pen-

## Une charge additionnelle d'environ Rs 4 milliards sur le secteur privé

sion comme un investissement (comme c'est le cas avec le NPF) auraient préféré un lien direct et apparemment plus juste entre contributions et pensions», développe-t-il.

Autre constat relevé par les actuaires : le monde du travail subira un impact sur le court terme et le long terme. Ainsi, Bernard Yen pointe du doigt les inégalités entre ceux qui viennent de rentrer sur le marché du travail et ceux qui arriveront dans quelques années à l'âge de la retraite. «Ceux qui sont déjà retraités ou qui sont proches de la retraite seront gagnants, car ils recevront les Rs 4 500 en plus sans avoir à contribuer pour cela pendant toute leur carrière. À l'inverse, sur le long terme, ceux qui sont encore jeunes et qui devront contribuer pendant 20, 30 ou 40 ans pour toucher la même pension seront les perdants, surtout si les taux de cotisation vont augmenter», fait-il ressortir. Et d'ajouter que «notre fonds NPF va connaître une mort lente sans de nouvelles cotisations. La CSG, quant à elle, n'aura pas d'excédent d'argent à investir dans un fonds, car les cotisations seront dépensées en totalité chaque année».

Autre constat : l'instauration de la CSG menace l'équilibre du coût de l'emploi. «Le NPF représente le second pilier pour les employés du secteur privé et, en le supprimant, les entreprises devront d'une façon ou d'une autre les compenser», explique Richard Li. De surcroît, le changement de barème à la contribution de la CSG touchera aussi les entreprises sur le court terme. «Les entreprises dont les salariés touchent en moyenne un salaire mensuel de

plus de Rs 50 000 seront les plus impactées, et ce, en raison d'une conséquence directe de la formule mathématique de la CSG», affirme-t-il.

Dans l'optique de résoudre ces problématiques relevées par les actuaires, l'Actuarial Society of Mauritius cherche à nouer le dialogue avec le gouvernement afin de trouver un terrain d'entente. Plus encore, elle cherche à lever le voile sur les zones d'ombre de la CSG, afin de bien assimiler tout le concept.

Cela n'empêche que pour l'heure, Richard Li nous livre quelques pistes de réflexion dans l'optique de décanter la situation. «Dans l'immédiat, il est souhaitable de laisser le soin aux employés du secteur privé de cotiser pour le remplacement d'une portion de leurs revenus lorsqu'ils iront à la retraite. Il en est de même pour les employés de la fonction publique qui, avec le CSPS (Civil Service Pension Scheme), devraient être en mesure de garder le même niveau de vie à la retraite. Il ne restera au gouvernement qu'une partie marginale de la population à soutenir afin d'assurer qu'elle ait un revenu qui soit au-dessus du seuil de pauvreté. Quant à ceux qui sont déjà à la retraite, ils devront patienter encore un peu pour la prochaine hausse de la pension de vieillesse», souligne-t-il. Pour cela, il préconise que toute augmentation de la pension de vieillesse doit être accompagnée d'une hausse équivalente des recettes fiscales du gouvernement. «C'est uniquement grâce à la croissance économique du pays que cela peut être soutenable à long terme», étaye Richard Li.

Pour rappel, le Fonds monétaire international (FMI) préconise que l'objectif de réduire la pauvreté à travers la pension de vieillesse peut être atteint plus efficacement grâce au ciblage, et que la mission du NPF de remplacer une portion des revenus d'une personne peut être accomplie en augmentant les cotisations.

Nirvan ARMOOGUM /  
Guillaume GOUGES

## CSG vs NPF : la différence majeure

La question d'un fonds spécifique concernant la CSG est un point qui amène un bon nombre de questionnements. Cela dit, il faut avant tout comprendre la différence qu'il y a entre ces deux structures. Bernard Yen note qu'il y a souvent une confusion entre la pension de vieillesse universelle de Rs 9 000 (Basic Retirement Pension - BRP) et le NPF, qui donne une pension additionnelle basée sur les cotisations au NPF pouvant atteindre environ Rs 6 000 ces jours-ci. «Les deux montants sont ajoutés et payés en même temps par le ministère de la Sécurité sociale, mais la BRP provient du Consolidated Fund financé par les impôts et autres taxes générales», ajoute-t-il. Richard Li abonde dans le même sens, mais précise cependant que «le NPF est un régime obligatoire financé par des cotisations qui sont affectées à des fonds spécifiques pour être ensuite investies. Les bénéfices mensuels sous le NPF sont actuellement décaissés à partir de ces fonds». Avant d'expliquer que s'agissant de la BRP, c'est un régime sans affectation à des fonds spécifiques. Autrement dit, les bénéfices sont payés par le gouvernement à partir des impôts collectés durant l'année. «Ce sera de même pour les charges de la CSG qui vont être prélevées sur le secteur privé chaque année pour payer l'augmentation de la BRP».

